

Royaume de Belgique



Ministère de la Justice

COMMISSION DES CRIMES DE GUERRE

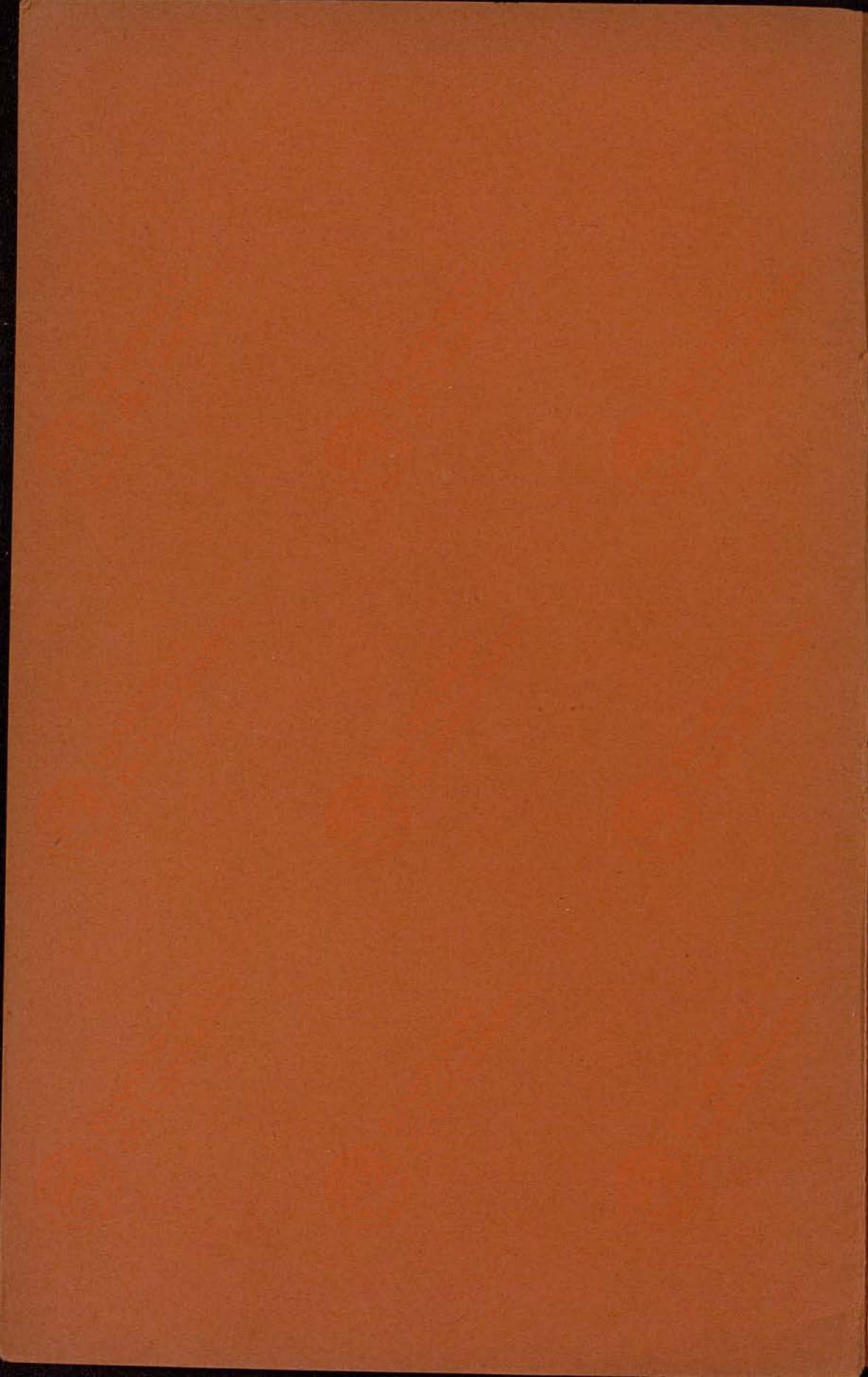
—
LES
CRIMES DE GUERRE

commis lors de la libération du territoire national

SEPTEMBRE 1944

RÉGION DE DINANT

LIÈGE
GEORGES THONE, ÉDITEUR
1946



W



RÉGION DE DINANT



Royaume de Belgique

Ministère de la Justice



COMMISSION DES CRIMES DE GUERRE

—
LES
CRIMES DE GUERRE

commis lors de la libération du territoire national

SEPTEMBRE 1944

RÉGION DE DINANT

LIÈGE
GEORGES THONE, ÉDITEUR
1946

Residencia
de Estudiantes



AVANT-PROPOS

Un arrêté du Prince-Régent, daté du 13 décembre 1944, a constitué une « Commission d'enquête sur les violations du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre ».

Cette Commission, communément appelée « Commission des crimes de guerre », doit sa création, autant à l'attitude de l'armée et à la politique de l'administration allemande durant l'occupation de 1940 à 1944, qu'à la décision prise par les puissances alliées à la Conférence dite de Saint-James, à Londres, le 13 janvier 1942.

A l'issue de la guerre 1914-1918, l'opinion publique mondiale, et plus spécialement celle des pays qui avaient été opprimés par l'Allemagne, fut déçue de voir que, malgré les dispositions du traité de Versailles (partie VII, articles 227 à 230), les crimes de guerre étaient restés sans châtiment. Cette impunité apparaît comme d'autant plus grave qu'elle énerve les conventions internationales, qui sont généralement l'aboutissement de négociations laborieuses. On peut se demander dans quelle mesure pareilles conventions sont efficaces, si l'on a des raisons de croire que les infractions commises n'entraînent, pour leur auteur, aucune sanction.

Aussi, durant cette guerre, une volonté nette s'est-elle affirmée, chez toutes les puissances alliées, de châtier les criminels de guerre; cette volonté s'est manifestée avec une force accrue dans la mesure même où les crimes commis

se sont révélés plus nombreux, plus flagrants et plus inhumains.

La Commission belge créée par l'arrêté du 13 décembre 1944 a pour mission de faire enquête sur toutes les infractions commises, sur le sol de la Belgique ou à l'étranger, au détriment des Belges, par des sujets appartenant à l'armée ou à l'administration ennemis. Elle constitue des dossiers au sujet de chaque cas, dossiers destinés à permettre la mise en jugement des coupables devant les tribunaux belges ou devant d'autres juridictions qui pourraient être créées à cette fin. C'est ce qui distingue la Commission actuelle de celle qui fut créée à l'issue de la guerre 1914-1918, et à laquelle n'était dévolu que le soin d'établir une documentation historique.

La Commission de 1944, toutefois, se propose, elle aussi, de faire travail d'historien. En effet, il est à craindre que, malgré la minutie des enquêtes menées par ses membres, aidés des « autorités administratives et judiciaires qui sont tenues de prêter leur concours » (article 4 de l'arrêté du 13 décembre 1944), beaucoup de coupables n'y échappent, les crimes ayant été commis sous le couvert de l'uniforme anonyme, sans témoins, — ceux-ci ayant été fréquemment « supprimés » — ou dans des conditions telles qu'aucune identification de l'auteur ne soit possible. Or, ces crimes sont certains, indéniables et il y a lieu de les relever. Les règles de la critique historique la plus stricte sont, bien entendu, observées, car les rapports de la Commission n'auront d'autorité que pour autant qu'ils ne relèvent que des faits établis après la plus sévère vérification.

*
**

Il a été jugé préférable de fractionner les rapports, afin de mettre l'opinion publique au courant des travaux de la Commission, au fur et à mesure de leur achèvement. Il est à craindre, en effet, que la Commission ne doive attendre assez longtemps avant de pouvoir terminer ses travaux,

ceux-ci, à raison de la multiplicité des crimes et de leur complexité, ne pouvant être menés à bien s'ils sont faits hâtivement.

Dès à présent, il est toutefois possible de tracer les grandes lignes du rapport complet qui devra envisager, d'une part, les crimes de droit commun, et, d'autre part, ceux qui relèvent du droit des gens. Il est certes délicat, tant que la matière soumise aux investigations de la Commission n'est pas encore complètement rassemblée, de tracer un plan définitif. Il apparaît cependant dès à présent que les crimes commis par l'ennemi peuvent, dans leur ensemble, être classés de cette manière :

I. Crimes de droit commun : *incendies volontaires, vols, sévices, massacres par représailles, camps de tortures, viols et prostitution forcée, mesures contre les réfractaires et les maquisards, etc...*

II. Infractions au droit des gens : *prises d'otages, persécution des juifs, déportations, travail forcé, enrôlement forcé, soit dans l'armée allemande, soit dans les organisations militaires ou paramilitaires, gardes imposées à des citoyens belges dans des buts militaires, destructions de propriétés non impérieusement commandées par les nécessités de la guerre, atteintes portées aux institutions nationales, méconnaissance des droits de la défense des Belges poursuivis devant les juridictions militaires allemandes, pillages systématiques, etc...*

Pour les motifs indiqués ci-dessus, ces deux énumérations n'ont aucun caractère limitatif.

*

**

Outre ce classement idéologique, la Commission suivra, dans chaque matière, l'ordre chronologique, et, dans une certaine mesure et à titre subsidiaire, l'ordre géographique.

*

**

ARRÊTÉ DU 13 DÉCEMBRE 1944

Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre

CHARLES, Prince de Belgique, Régent du Royaume,
A tous présents et à venir, Salut.

Considérant que de nombreuses violations des règles du droit des gens et des devoirs d'humanité ont été commises par les envahisseurs;

Considérant qu'il y a lieu de réunir les preuves de ces infractions en vue d'en assurer ultérieurement la répression;

Sur la proposition du Ministre de la Justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. — Une commission d'enquête sur les violations des règles et coutumes de la guerre et des devoirs d'humanité est instituée auprès du Ministère de la Justice.

ART. 2. — Elle est composée de six membres et est présidée par l'un d'eux. Un des membres remplit les fonctions de secrétaire.

ART. 3. — Les membres de la Commission sont désignés par arrêté royal.

Le Ministre de la Justice peut adjoindre à la Commission, à titre consultatif, un ou plusieurs membres. Il nomme le personnel du secrétariat.

ART. 4. — La Commission procède à toutes investigations utiles et peut, à cette fin, s'adresser à toutes autorités administratives et judiciaires, qui sont tenues de lui prêter leur concours.

Elle peut déléguer un de ses membres ou un membre adjoint pour exécuter tel devoir d'instruction qui lui paraîtrait nécessaire.

ART. 5. — La Commission relate le résultat de ses travaux dans les rapports qu'elle adresse au Ministre de la Justice.

ART. 6. — La Commission arrête un règlement d'ordre intérieur.

ART. 7. — Un arrêté ultérieur fixe les indemnités à allouer aux membres de la Commission et au personnel du secrétariat.

ART. 8. — Les frais de justice à résulter de l'exercice de la mission dévolue à la Commission sont fixés, arrêtés, et, le cas échéant, recouvrés, conformément aux dispositions du tarif

criminel, après avoir été taxés par le président de la Commission.

Ces frais sont imputés sur le crédit prévu au budget du Ministère de la Justice pour le paiement des frais de justice en matière répressive.

Les frais alloués sur taxe sont payés par les greffiers des cours et tribunaux au moyen des fonds mis à leur disposition par l'Administration de l'enregistrement et des domaines pour le paiement des frais de justice répressive. Les frais alloués sur mémoire sont liquidés par les soins du Ministère de la Justice, Service des frais de justice répressive.

ART. 9. — Il est créé, à titre temporaire, au Ministère de la Justice, un Service de recherche des crimes de guerre.

Ce Service est chargé, d'une manière générale, de tout ce qui concerne la criminalité de guerre, notamment d'aider la Commission dans l'accomplissement de sa mission, de préparer les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la législation et d'assurer les liaisons nécessaires avec les autorités civiles et militaires alliées.

ART. 10. — Le Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 31 décembre 1944.

CHARLES.

Par le Régent :

Le Premier Ministre :

Hubert PIERLOT.

Le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur :

P.-H. SPAAK.

Le Ministre de la Justice :

M. VERBAET.

Le Ministre de l'Intérieur :

RONSE.

Le Ministre de l'Instruction publique :

F. DEMETS.

Le Ministre des Finances :

GUTT.

Le Ministre de l'Agriculture :

T. DE LA BARRE D'ERQUELINNES.

Le Ministre des Travaux publics :

Hermann Vos.

Le Ministre des Affaires économiques :

DELRUELLE.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale :

A. VAN ACKER.

Le Ministre des Communications :

RONGVAUX.

Le Ministre de la Défense nationale :

DEMETS.

Le Ministre des Colonies :

A. DE VLEESCHAUWER.

Le Ministre du Ravitaillement :

DELSINNE.

Le Membre

du Conseil des Ministres :

A.-E. DE SCHRIJVER.

Le Membre

du Conseil des Ministres :

Ch. DE VISSCHER.

ARRÊTÉ DU 21 DÉCEMBRE 1944

Ministère de la Justice

22 décembre 1944. — Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et coutumes de la guerre. — Nominations.

CHARLES, Prince de Belgique, Régent du Royaume,
A tous présents et à venir, Salut.

Vu l'arrêté du 13 décembre 1944, instituant, auprès du Ministère de la Justice, une Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et coutumes de la guerre et des devoirs d'humanité;

Sur la proposition du Ministre de la Justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. — Sont nommés membres de la Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et coutumes de la guerre et des devoirs d'humanité :

MM. DELFOSSE, Antoine, avocat à la Cour d'appel de Liège, membre de la Chambre des Représentants, ancien Ministre de la Justice;

DEHOUSSE, Fernand, professeur à l'université de Liège;

GRAUX, Pierre, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, professeur à l'université de Bruxelles, ancien bâtonnier;

VAN DER ESSEN, Léon, professeur à l'université de Louvain, secrétaire de la Commission royale d'histoire;

WAUTERS, Alfred, substitut de l'Auditeur général;

BASYN, Jacques, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, ancien chef de cabinet du Ministre de la Justice.

ART. 2. — MM. Delfosse, A., et Basyn, J., sont nommés respectivement président et secrétaire de la Commission.

ART. 3. — Le Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1944.

CHARLES.

Par le Régent :

Le Ministre de la Justice :

M. VERBAET.

LE DRAME DE MÉAN

Le village de Méan est situé dans le canton de Ciney. La plupart des habitations sont groupées à l'ouest de la grand'route Liège-Marche, à quarante-deux kilomètres de Liège et à vingt kilomètres de Marche. Une route secondaire, perpendiculaire à cette route de grande communication, traverse l'agglomération : elle relie Maffe à Ocquier. A quatre kilomètres de Méan, en direction de Liège, s'étend la commune de Bois-et-Borsu, qui comprend les hameaux de Bois, Borsu et Odet.

Le 4 septembre 1944, vers une heure et demie de l'après-midi, des soldats appartenant à la division S.S. *Adolf Hitler* encerclèrent le village, rassemblèrent la population dans l'église, procédèrent à l'interrogatoire de quelques civils, et en emmenèrent quatre au hameau d'Odet. Ils les enfermèrent dans une porcherie, et, après les y avoir laissé séjourner quelques heures, en abattirent trois à la mitraillette, le quatrième étant parvenu à s'échapper.

Le prélude du drame

Dès la fin du mois d'août 1944, la retraite allemande intensifia la circulation sur la route Liège-Marche. La petite localité de Méan, généralement fort paisible, connut un trafic intense. Deux groupes de résistance y avaient installé leur poste de commandement : celui du commandant Demaret, à l'hôtel du Condroz, et celui du commandant Guissart, à l'hôtel Bihain. A ces unités n'était dévolue, pour l'instant, qu'une mission de surveillance bien déterminée : toute action directe l'aurait inévitablement compromise. Les mouvements de l'ennemi n'étaient donc entravés daucune manière.

Le 4 septembre, vers six heures et demie, la commune de Bois-et-Borsu, dont le hameau d'Odet, fut envahie par des S.S. appartenant à la division *Adolf Hitler*. Ils portaient en effet les insignes des S.S. et l'inscription *Adolf Hitler* ornait le bas de la manche gauche de leur tunique. L'un d'eux déclara à M. Jules Devigne, qui habite à Odet, que son groupe appartenait à la *Feldgendarmerie*¹, « la pire des pires », ajouta-t-il. Il résulte de certains témoignages, et notamment de celui de M. Louis Magis, qui y habite, que les Allemands cantonnèrent également à Maffe, à deux kilomètres de Méan.

Mais c'est à Odet que s'installa l'état-major. M^{le} Wilmotte déclare que plusieurs pièces de sa maison furent réquisitionnées pour être mises à la disposition *d'officiers de la division « Adolf Hitler »*. D'autres officiers, dont vraisemblablement le chef de l'unité, élurent domicile à la ferme de M. Fidèle Henin. Celui-ci rapporte qu'une centrale téléphonique avait été montée dans une pièce de la ferme, et que de nombreux fils partaient dans toutes les directions. D'autre part, un officier résidant chez M^{le} Wilmotte dit à cette dernière, en se rendant à la ferme Henin, qu'il allait travailler *chez le colonel*.

La matinée se passa dans un calme relatif. Aucun incident ne surgit entre la *Résistance* et l'ennemi.

Aussi les habitants de Méan furent-ils assez surpris lorsqu'ils constatèrent, aux environs de quatorze heures, que les Allemands étaient en train d'exécuter un mouvement d'encerclement du village.

« J'habite la première maison de Méan, en venant de Maffe, déclare M^{me} Gaspard. Vers quatorze heures, je me trouvais dans la prairie située derrière mon habitation. Quelques véhicules étaient encore passés en direction du

¹ Il paraît peu vraisemblable que des membres de la *Feldgendarmerie* aient été détachés auprès d'une formation de S.S. Peut-être ce soldat a-t-il employé cette expression pour faire comprendre à un interlocuteur étranger la portée de la mission dévolue à son unité. Notre Commission pense qu'il s'agit plutôt d'un *Z. b. V. Kommando* (*Zur besonderen Verwendung Kommando*) c'est-à-dire commando chargé de missions spéciales, dont elle a déjà constaté la présence aux côtés de formations S.S., dans des affaires analogues.

village, lorsque j'ai remarqué que des soldats allemands, descendus d'une voiture, discutaient avec force gestes, à une centaine de mètres de ma demeure en direction de Maffé. Quelques-uns d'entre eux ont alors pénétré dans la prairie bordant la chaussée et, braquant leurs armes dans la direction de Méan, se sont déployés en tirailleurs tout en avançant vers le village. Des soldats armés et casqués firent irrruption chez nous et nous obligèrent à tout abandonner et à nous rendre à l'église. Les Allemands qui nous ont ordonné de quitter la maison n'ont fait aucune révélation au sujet du sort qui nous était réservé, ni du motif de leur intervention. Petit à petit, les habitants de Méan sont venus se joindre à nous et les derniers, en l'occurrence des travailleurs revenant des champs, sont arrivés vers seize heures et demie ou dix-sept heures. Nous étions environ deux cents à l'intérieur de l'église. Nous y sommes restés jusqu'à vingt heures environ, c'est-à-dire jusqu'au moment où nous avons réalisé que nous n'étions plus gardés. »

Au cours des perquisitions qu'ils effectuèrent dans les maisons qu'ils avaient vidées de leurs occupants, les Allemands ne négligèrent pas de s'emparer de quelques bijoux, de provisions, et de sommes d'argent.

Le drame

M. Camille Hamoir hébergeait dans sa maison, qui était située dans le bas du village, trois jeunes intellectuels, attachés au 2^e bureau de la zone V de l'Armée secrète¹, à savoir, son fils, M. Georges Hamoir, professeur à l'athénée de Huy, et MM. le chevalier Pierre Moreau de Bellaing et Jacques Musch, tous deux avocats stagiaires au Barreau de Liège. Ceux-ci se trouvaient sous les ordres du commandant Guissart, dont le poste de commandement était installé, comme nous l'avons déjà dit, à l'hôtel Bihain : ils avaient pour mission de recueillir la documentation indis-

¹ L'Armée secrète (abréviantivement A. S.) est une des formations de combat constituées en Belgique, durant l'occupation, pour attaquer les arrières de l'ennemi au moment de l'offensive libératrice.

pensable au dépistage et à la poursuite des agents de l'en-nemi : au moment de leur arrestation, ils ne portaient pas d'armes et n'étaient revêtus d'aucune pièce d'uniforme.

Les Allemands visitèrent la maison de M. Camille Hamoir, comme ils visitaient toutes celles du village, mais ils n'y découvrirent aucune pièce compromettante. Ils n'en découvrirent pas davantage à l'hôtel Bihain et purent tout juste mettre la main sur un lot de brassards tricolores, à l'hôtel du Condroz.

Quand la plupart des habitants de Méan eurent été rassemblés dans l'église, un Allemand vint appeler : « Hamoir ! » M. Camille Hamoir se présenta. Le soldat le conduisit devant quelques officiers, qui stationnaient à proximité de l'église. L'un d'eux tenait à la main un ouvrage de Cachin, intitulé *Du Communisme au Christianisme*, qui avait été découvert chez Hamoir. M. Hamoir, ayant répondu à l'interprète, qui l'interrogeait sur ce point, que ce livre ne lui appartenait pas, vit alors l'officier l'entr'ouvrir ostensiblement et en retirer une feuille de papier pliée en quatre.

Après l'avoir exhibée à l'interprète, l'officier pria M. Camille Hamoir d'aller chercher son fils, qui se trouvait à l'église, comme tous les habitants du village. Interrogé à son tour, M. Georges Hamoir retourna peu après à l'église pour y chercher ses deux compagnons. Des témoins rapportent avoir vu, à distance, que les Allemands leur montraient le livre de Cachin, ainsi qu'une vieille carte d'état-major, trouvée également chez les Hamoir.

Alors que d'autres personnes, appartenant également à la Résistance, étaient remises en liberté, MM. Hamoir, Moreau de Bellaing et Musch étaient maintenus en état d'arrestation. Les Allemands joignirent à leur groupe un autre prisonnier, M. Marcel Hontoir, soldat de l'A.S., qu'ils avaient arrêté alors qu'il tentait de fuir.

Vers dix-sept heures, on les fit monter dans un camion qui, sous la garde d'un soldat armé d'un fusil, prit la direction d'Odet. En cours de route, on entendit un bruit de tir à la mitrailleuse qui semblait provenir des campagnes qui se déployent derrière le cimetière. Il est vraisemblable que ces coups de feu étaient tirés par des membres de l'ar-



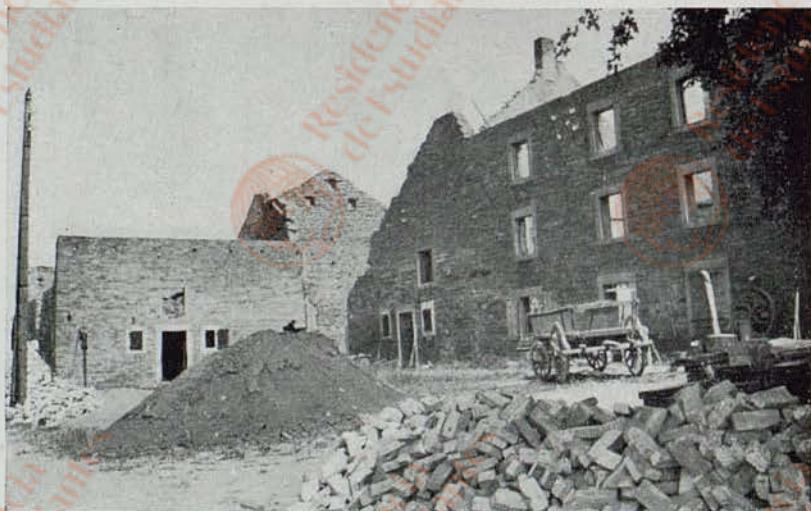
La ferme de Salazinnes



Au « Tige de Sovet »



La maison Godefroid, au centre de Sovet



Les ruines de la ferme Evrard

mée clandestine, qui tentaient de délivrer leurs compagnons captifs. Ceux-ci furent d'ailleurs menacés d'être fusillés si un seul Allemand était blessé.

Arrivés à Odet, les quatre prisonniers furent descendus à proximité de la ferme Massart, puis conduits dans la cour de la ferme Desserano. Les gardiens avisèrent une petite porcherie, mais firent choix d'une autre, plus spacieuse, et, à la vérité, plus propre.

La première pensée qui vint à l'esprit des prisonniers fut de s'enfuir. Aussi M. Georges Hamoir s'appliqua-t-il à élargir, à l'aide d'un canif, une lézarde du mur. Vers vingt et une heures, MM. Musch et Hontoir distinguèrent nettement, à travers une jointure de la porte, quatre Allemands munis de pelles et de pioches.

Vers vingt-deux heures, la porte de la porcherie s'ouvrit. Un officier allemand cria : « *Ein!* » M. Hamoir se présenta et sortit avec lui. Quelques secondes après, un coup de feu claquait. C'est à ce moment que M. Hontoir se précipita vers l'ouverture pratiquée dans le mur. Comme elle était assez élargie pour lui livrer passage, il parvint, avec l'aide de ses deux compagnons, à s'échapper de justesse. MM. Moreau de Bellaing et Musch n'eurent, hélas, pas le temps de le suivre.

Le lendemain matin, M. Alexandre Desserano découvrit, dans le fond d'une prairie attenant à sa ferme, les corps des trois patriotes que les Allemands avaient exécutés.

Les auteurs du crime

Si nous avons pu reconstituer cette tragédie jusqu'en ses détails, il ne nous a malheureusement pas été possible d'identifier avec la même précision les militaires allemands qui portent la responsabilité de ce triple meurtre.

Les résultats des enquêtes qui ont été prescrites ne nous ont, en effet, pas permis d'inculper avec certitude tel ou tel individu. Cependant, plusieurs habitants d'Odet ont pris soin de noter, qui un nom, qui un *Feldpostnummer*¹, ou un numéro de plaque d'automobile.

¹ Numéro de la poste militaire.

Quoi qu'il en soit, il est certain, d'une part, que les auteurs de ce triple meurtre appartenaient à la division S.S. *Adolf Hitler*, et, d'autre part, que les individus dont les noms ont été relevés appartenaient à l'unité criminelle. Aussi notre Commission les a-t-elle inscrits sur ses listes : si elle n'est, pour le moment, pas en mesure de les dénoncer comme coupables, elle a toutefois pris l'initiative de les faire rechercher en qualité de suspects. Peut-être le témoignage de l'un ou l'autre d'entre eux nous permettra-t-il un jour de mettre en accusation les meurtriers et leurs complices.

Notre Commission s'est également préoccupée de rechercher ce qui avait poussé les Allemands à entreprendre leur expédition contre Méan et à faire choix des victimes qu'ils exécutèrent. La conversation qu'ont tenue les prisonniers, dans la porcherie, peu avant l'exécution, et qui a été rapportée par le rescapé, n'a rien révélé de décisif à cet égard.

D'autres membres de la *Résistance*, dont la présence en ces lieux pouvait paraître suspecte, n'ont pas été arrêtés. Tel cet officier du génie, membre de l'Armée secrète, qui fut trouvé porteur d'une carte de la région.

MM. Hamoir, Moreau de Bellaing et Musch ont-ils été victimes d'une dénonciation ? On est tenté de le croire quand on se rappelle que c'est après l'examen d'une mystérieuse feuille de papier pliée en quatre, probablement glissée par les Allemands eux-mêmes dans le livre de Cachin, que les prisonniers ont été maintenus en état d'arrestation et conduits à Odet. Mais on se demande alors pourquoi les enquêteurs n'ont pas cherché à en obtenir des renseignements sur leur activité et leur organisation en général. Deux Belges suspects ont été interrogés par des officiers de police de la Sûreté de l'Etat, mais cette enquête n'a donné aucun résultat. Au demeurant, cet aspect de la question échappe à la compétence de notre Commission.

Que le choix des Allemands soit attribuable à une dénonciation ou à l'arbitraire, nous nous trouvons en présence d'un triple meurtre. MM. Hamoir, Moreau de Bellaing et Musch n'ont pas été trouvés porteurs d'armes. Ils n'ont

pas été convaincus d'avoir participé à des coups de main contre les Allemands et ceux-ci n'ont pu obtenir la preuve irréfutable de leur appartenance à l'Armée secrète. En admettant même qu'ils aient obtenu cette preuve, tout au plus avaient-ils alors le droit de les emmener en captivité. Mais rien ne justifie leur mise à mort.

Aussi la Commission des Crimes de guerre forme-t-elle le vœu que les développements des recherches en cours lui permettent un jour de faire expier leur crime à ceux qui s'en sont rendus coupables.

LE MASSACRE DE SOVET

Sovet est un petit village situé à une dizaine de kilomètres de Dinant, dans le canton de Ciney. Il comprend Basse-Sovet et Haut-Sovet. Quelques grandes fermes et une soixantaine de maisons, la plus grande partie du village, constituent Haut-Sovet. Le château du baron d'Huart fait partie de Basse-Sovet.

L'ENQUÊTE

Le présent rapport a été établi sur la base de la documentation qui figure au dossier officiel. Cette documentation provient d'enquêtes menées par les brigades de gendarmerie de Ciney, Hamois, Rochefort, Serinchamps, et principalement par la brigade de Spontin.

D'autre part, la Commission a délégué sur place un de ses membres, qui a procédé lui-même à divers interrogatoires complémentaires.

LES ÉVÉNEMENTS DU 4 SEPTEMBRE

Dans la matinée

Vers neuf heures et demie, deux membres de la section locale du Front de l'Indépendance¹, M. Fourneaux et un de ses collègues, se présentèrent chez le baron d'Huart, bourgmestre de Sovet, et lui enjoignirent de livrer son

¹ Le Front de l'Indépendance (abréviantivement F. I.) est une des formations de combat constituées en Belgique, durant l'occupation, pour attaquer les arrières de l'ennemi au moment de l'offensive libératrice.

automobile. Sur ces entrefaites, arrivèrent également au château six autres membres de ce mouvement de résistance, dont M. Lelièvre. La voiture n'étant pas en ordre de marche, il fallut songer à la faire remorquer. Tandis que cinq hommes demeuraient sur place pour abattre des arbres qui s'élevaient en bordure du parc et entraver ainsi la circulation sur la route de Braibant, M. Lelièvre et deux de ses compagnons s'éloignèrent pour chercher des chevaux. Ils rencontrèrent en chemin un habitant de l'endroit, M. Joseph Jamotton, qui conduisait un chariot de ferme. Ce dernier les suivit au château et attela ses chevaux au véhicule réquisitionné, qui prit alors la direction du village. Au moment où il parvenait au sommet de la côte, à hauteur de la maison de M. Albin Dujeux, deux automobiles allemandes arrivèrent en sens inverse, de la direction de Ciney. Convoyeurs et pilote prirent aussitôt la fuite. L'ayant remarqué, les Allemands stoppèrent, dételèrent les chevaux, et déposèrent une grenade dans le moteur. Après quoi, ils remontèrent en voiture et se dirigèrent vers Spontin. Aperçevant au passage les arbres couchés en travers de la route de Braibant, ils mitrailleèrent les environs. Poursuivant leur chemin, ils parvinrent au sommet de la côte, d'où ils envoyèrent de nombreuses rafales dans le bois du Cotroux, dans lequel s'étaient cachés des membres du F.I.

La première expédition

C'est certainement en manière de représailles que les Allemands organisèrent l'expédition dont on va faire le récit.

Montés sur six autocamions précédés d'une motocyclette, ils passèrent, peu avant quinze heures, à hauteur de la ferme de Salazinnes, située à un niveau de quelques pieds plus élevé et à quelque six cents mètres de distance du chemin creux sur lequel ils circulaient. Ils avaient rencontré, non loin de là, se dirigeant vers Spontin, une femme, qui n'était autre que la fermière de Salazinnes, à laquelle ils demandèrent si la route qu'ils suivaient conduisait bien à Sovet.

Arrivée à mi-chemin entre la ferme et le village, la colonne ennemie ouvrit le feu sur cinq hommes qui courraient à travers champs, deux d'entre eux se dirigeant vers Basse-Sovet, les trois autres prenant le large, vers les campagnes. On retrouva, plus tard, près de Basse-Sovet, les corps de deux membres du F.I., Focan, de Ciney, et Rondeaux, de Emptinne.

Aux abords du village, la colonne allemande se scinda, une partie des véhicules se dirigeant vers Basse-Sovet, et l'autre, vers Haut-Sovet.

Le premier groupe s'approcha, en tiraillant, de Basse-Sovet. Il incendia le hangar et la grange de la ferme Beguin, saccagea l'habitation, et y déroba du numéraire. Après quoi, il encercla, en le mitraillant, le château du baron d'Huart. Ce dernier ne s'y trouvait pas, mais sa femme s'était réfugiée dans la cave, avec les enfants. Elle en sortit dès qu'elle vit arriver les Allemands. Ceux-ci lui demandèrent si des hommes n'y étaient pas restés. La baronne d'Huart ayant répondu négativement, les soldats envoyèrent plusieurs rafales dans les soupiraux de la cave, puis mirent le feu au château, en cinq endroits différents.

Le second groupe monta vers Haut-Sovet. Il incendia les maisons Piette, Villanoy, et Godefroid, ainsi que le hangar de la ferme Demin.

Cette expédition ne fit heureusement aucune victime parmi la population civile.

Leur mission accomplie, les deux groupes se rejoignirent et partirent aussitôt dans la direction de Salazinnes-Spontin.

Il est presque certain qu'ils rencontrèrent et chargèrent, en cours de route, deux de leurs camarades qui avaient été blessés à la ferme de Salazinnes, au cours d'un incident dont il n'a pas encore été fait mention.

La fermière de Salazinnes qui, se dirigeant vers Spontin, avait, aux environs de quinze heures, rencontré la colonne ennemie qui se rendait à Sovet, la vit repasser, quelque trente minutes plus tard, devant la gendarmerie de Spontin. Elle affirme avoir aperçu, dans la dernière voiture, un soldat allemand enveloppé d'une couverture, et

ajoute qu'à ce moment, on disait dans le village qu'il y avait un autre blessé dans la première voiture. Il ne peut s'agir, à notre avis, que de deux soldats qui avaient été pris à partie, dans la cour de la ferme de Salazinnes, par une dizaine de membres du F. I.

Bien qu'il soit chronologiquement antérieur, cet épisode n'a pas encore été rapporté parce qu'il se situe logiquement dans le cadre du récit de la deuxième expédition, dont il a vraisemblablement été la cause déterminante.

Partis de Spontin vers quatorze heures, dans un attelage conduit par un jeune homme de la localité, deux soldats ennemis s'étaient rendus à la ferme de Salazinnes pour y acheter des œufs. Au moment où leur équipage était entré dans la cour, il avait été aperçu par une dizaine de membres du F. I. qui se trouvaient dans un hangar, près de la ferme. Ceux-ci leur avaient laissé mettre pied à terre, puis l'un d'eux, le nommé Piret, avait fait feu de sa mitraillette. Les Allemands ripostèrent, blessant Piret, qui devait mourir le surlendemain à Dorinnes. Cependant, longeant les étables, ils étaient parvenus à s'échapper et à gagner à la course le bois du Cotroux, poursuivis par les patriotes.

La colonne ennemie qui se dirigeait à ce moment — c'est-à-dire peu avant quinze heures — vers Sovet, aperçut cinq de ces derniers et ouvrit le feu sur eux, comme nous l'avons déjà dit. Quant aux deux soldats qui s'étaient inconsciemment jetés dans ce guet-apens, il faut croire qu'ils furent blessés par leurs poursuivants puisque nous venons de voir qu'ils furent recueillis par la colonne, au retour de Sovet, et aperçus dans les première et dernière voitures par les gens de Spontin.

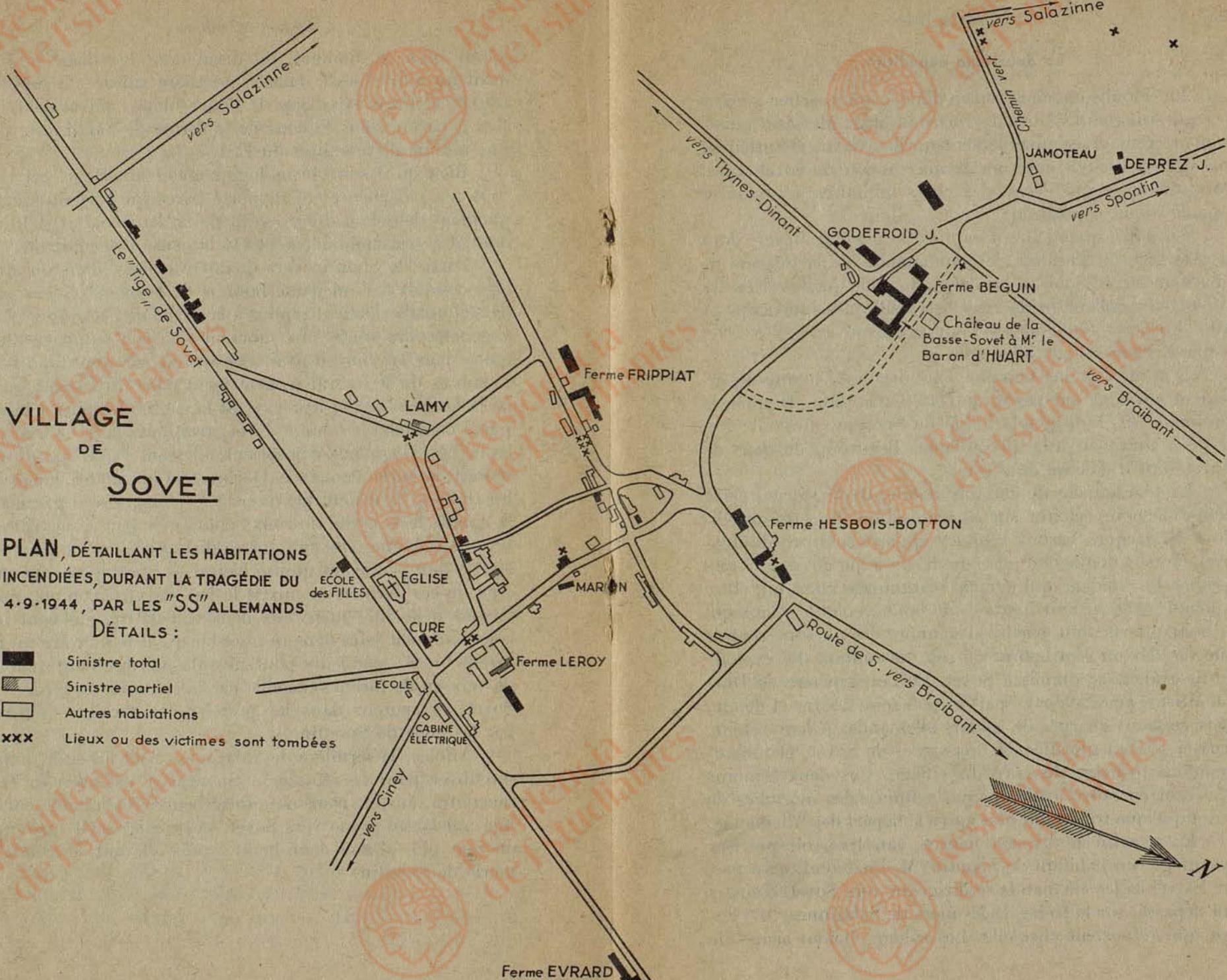
Affolée, la fermière de Salazinnes avait aussitôt quitté son foyer pour se réfugier à Spontin. C'est ainsi qu'elle rencontra, aux environs de quinze heures, la colonne ennemie qui faisait route vers Sovet, et qu'elle la vit repasser, un peu plus d'une demi-heure après, devant la gendarmerie de Spontin.

VILLAGE DE SOVET

PLAN, DÉTAILLANT LES HABITATIONS
INCENDIÉES, DURANT LA TRAGÉDIE DU
4-9-1944, PAR LES "SS" ALLEMANDS

DÉTAILS :

- Sinistre total
- ▨ Sinistre partiel
- Autres habitations
- xxx Lieux où des victimes sont tombées



La deuxième expédition

La colonne ennemie rentra donc à son quartier-général — qui était établi à Durnal — avec les deux blessés. Ceux-ci rapportèrent vraisemblablement qu'ils avaient été attaqués par des *terroristes*, dans une ferme, du côté de Sovet. C'est sans doute ce qui décida les chefs militaires à organiser une deuxième expédition.

En effet, quand il eut capturé le général Meyer, dont il sera bientôt question, le commandant de la brigade de gendarmerie de Spontin lui demanda pour quelle raison les Allemands avaient brûlé Sovet et fusillé des innocents. A quoi l'officier répondit : « Pour la raison qu'à Sovet on a blessé deux soldats allemands. »

D'après certains témoins, une dizaine d'hommes seulement auraient fait partie de cette expédition. D'après le commandant de la gendarmerie de Spontin, au contraire, il y en aurait eu une quarantaine. Beaucoup de gens de Sovet sont d'ailleurs de cet avis.

Le témoignage de certains habitants de Durnal est à même de nous éclairer sur l'organisation de cette expédition. M. Jacques Leroux rapporte qu'aux environs de quatre heures et demie de l'après-midi, un adjudant S.S. a rassemblé les soldats qui étaient cantonnés chez lui. Il a demandé sept ou huit hommes de bonne volonté. Ceux qui se sont offerts sont partis en camion. Ils ne sont rentrés que vers six ou sept heures du soir, se vantant des exploits qu'ils avaient accomplis à Sovet. Le bourgmestre de Durnal affirme aussi avoir vu partir, vers seize heures et demie, deux camions chargés de soldats allemands. A leur retour, ceux-ci se sont glorifiés des massacres de Sovet, et notamment du meurtre du curé du village. Ces deux témoins déclarent en outre avoir aperçu la fumée des incendies de Sovet quelque trente minutes après le départ des Allemands.

Entre seize et dix-sept heures, sans pouvoir préciser davantage, un habitant de Spontin, M. Piedbœuf, a vu passer les véhicules allemands se dirigeant vers Sovet. Ceux-ci ont dépassé, sur la route, la fermière de Salazinnes, M^{me} Focan, qui retournait chez elle. Les soldats étaient armés de

fusils, certains d'entre eux étaient munis de lance-flammes.

Arrivés à Sovet, les Allemands se scindèrent de nouveau en deux groupes. Pendant que le premier d'entre eux, empruntant le *Chemin Vert* et le *Chemin de Thynes*, se dirigeait vers Basse-Sovet, le deuxième groupe gagnait le haut du village par le chemin qui conduit au *Tige de Sovet*.

LE MEURTRE DE L'ABBÉ BEUZARD

Trois Allemands entrèrent, sans coup férir, dans la maison de M. François Neuman, sujet luxembourgeois, établi depuis une dizaine d'années en Belgique et domicilié à Sovet depuis 1938. L'un des soldats le mit en joue, mais, apercevant l'enfant qu'il tenait dans les bras, s'exclama : « Heureusement que j'ai vu l'enfant, car je le tuais. » Néanmoins, M. Neuman fut chassé de chez lui, sans qu'il pût emporter quoi que ce soit. Il essaya bien de parlementer en allemand, mais les soldats s'y refusèrent. Cependant, quand il fut arrivé sur la route, l'un d'entre eux lui dit : « Ne reste pas là, tu vas te faire fusiller. » — « Où dois-je aller ? » — « Dans le bas du village. » M. Neuman comprit, quelques instants après, que ce soldat voulait l'envoyer à une mort certaine. En effet, fort du conseil qui lui avait été donné, il entreprit de rassembler une dizaine de voisins et de les conduire à Basse-Sovet. Ils avaient à peine parcouru une centaine de mètres qu'ils se rendirent compte de ce qui se passait à l'endroit où l'Allemand les avait envoyés. Ils se sauvèrent aussitôt du côté de l'église. En cours de route, ils entendirent les salves qui tuèrent MM. Gozin, Martin et Fadeux, qu'ils avaient vus, de loin, emmenés par des soldats.

Arrivés à proximité de l'église, ils rencontrèrent l'instituteur, M. Louis Michel, à la recherche de sa femme, qui s'était réfugiée dans le cimetière. Presque aussitôt survint un véhicule allemand, qui stoppa dès qu'il les aperçut. Les occupants en sortirent rapidement et menacèrent le groupe. Ils exigèrent les cartes d'identité des hommes et se saisirent de leurs montres. Ils obligèrent trois d'entre eux à monter dans le camion, pendant que le quatrième, M. François

Neuman, qui parlait bien l'allemand, essayait de s'expliquer. Pour toute réponse, un des militaires lui appliqua sur la poitrine le canon de sa mitrailleuse et lui demanda, d'un ton comminatoire, comment s'appelaient les hommes de l'*Armée blanche*. Mais M. Neuman tint bon et nia obstinément qu'il y eût dans le village des membres de mouvements de résistance. Exaspéré, l'Allemand lui intima l'ordre de monter dans le camion, avec les autres. Comme les soldats se demandaient où ils allaient conduire ces hommes, l'un d'eux intervint et dit : « Là-bas, chez le curé. Nous les fusillerons tous les quatre ensemble. »

Dès que le camion se fut arrêté près du presbytère, les civils en furent descendus. On les mit en ligne, devant la grille. Un Allemand demanda alors : « Qui va les tuer ? » Trois hommes répondirent : « Moi ». A ce moment, M. Neuman prit la parole et fit connaître qu'il était de nationalité luxembourgeoise. Les Allemands accueillirent bien cette déclaration et engagèrent la discussion avec lui.

Pendant qu'ils parlaient, ils remarquèrent les allées et venues de l'abbé Beuzard qui, tâchant de sauver ce qu'il pouvait, entrait et sortait de la cure qui brûlait. Ils le firent descendre dans la cave et lui intimèrent l'ordre de remonter tout le vin qu'il possédait. Ils le mirent ensuite en ligne, avec les autres. Cependant, sans se lasser, M. Neuman poursuivait la discussion, affirmant avec force sa propre innocence et celle de ses compagnons. Les Allemands répondaient qu'on avait tué deux des leurs à Sovet, et qu'ils devaient bien s'en venger sur les civils. M. Neuman était sur le point de l'emporter, quand un des militaires l'interpella et lui dit : « Vous n'êtes pas Belge et vous avez des amis ici ? » Il se mit en colère et fit remettre en ligne les hommes angoissés. C'est alors que, jouant le tout pour le tout, des femmes de la localité qui, de loin, assistaient au drame, eurent l'audace de s'approcher des soldats et de leur offrir des friandises. Par bonheur, cette tactique réussit. Les quatre villageois furent immédiatement remis en liberté.

L'abbé Beuzard dut, hélas, payer de sa vie la rançon de ses ouailles. Personne n'a vu commettre le crime, mais

l'état dans lequel on a retrouvé son corps permet de reconstituer les circonstances de ce drame.. Pendant que M. Neuman continuait à discuter avec les Allemands, la sœur du curé vint lui dire : « Ils viennent de tuer mon pauvre frère dans la cave. » Ce ne devait pas être exact, car ce n'est que quelques instants plus tard que l'on entendit un coup de feu provenant, non pas de la cave, mais de derrière la maison. C'est là que l'abbé Mairy, de Natoye, retrouva, le lendemain, le corps carbonisé du curé de Sovet. Un de ses pieds, qui était intact, dépassait de la porte de la remise. A une hauteur d'un mètre, sur le mur qui sépare la porte de la cuisine de la porte de la remise, on apercevait des taches de sang. Ces constatations permettent d'imaginer que l'abbé Beuzard aura été atteint par un coup de feu au moment où il sortait de la cuisine pour entrer dans la remise, dans laquelle il s'écrouta. L'incendie, ayant atteint cette partie de l'habitation, carbonisa son cadavre.

LES TUERIES DANS LE VILLAGE

Les membres de la famille Lamy — composée du père, Félicien Lamy, de la mère, née Marie Demanet, et de la fille, Georgine Lamy — s'étaient réfugiés dans la cave de leur habitation, située à proximité de celles des familles Neuman et Martin. A un moment donné, ils décidèrent de remonter au rez-de-chaussée. Ils se trouvèrent en face de quelques Allemands qui venaient d'entrer dans leur maison. Ils en furent aussitôt chassés. Ils n'avaient pas fait vingt mètres sur la route que les soldats ennemis ouvrirent le feu sur eux. Le père fut tué sur le coup; la mère, mortellement blessée, expira deux heures après. Quant à la fille, miraculeusement épargnée, elle parvint à s'enfuir vers le haut du village. On constata dans la suite que Félicien Lamy avait reçu une balle dans la nuque; le corps de sa femme portait, en trois endroits différents, la trace des projectiles qui l'avaient atteinte. Avant de se retirer, les Allemands lancèrent dans la cuisine une grenade dont l'explosion causa de graves dégâts.

Les membres de la famille Gozin — Edouard Gozin,

sa femme, et son frère Félix — étaient réunis dans leur cuisine. Ils furent chassés de chez eux par les Allemands, qui mirent aussitôt le feu à la maison. Ils furent rejoints, quelques mètres plus loin, par les Martin, qui avaient été expulsés de leur logis dans les mêmes circonstances. En cours de route, ces personnes rencontrèrent Philippe Fadeux et son fils Antoine. Au croisement du chemin qui conduit à la ferme Fripiat, le groupe fut arrêté par des Allemands. Les femmes furent renvoyées chez elles. Les hommes furent conduits à la ferme, où on les passa par les armes. On retrouva leurs corps au bord du chemin.

Les membres de la famille Dujeux — Albin Dujeux, sa femme, née Juliette Monin, et leur petit-fils, Léon Dujeux — s'étaient abrités dans leur cave. Comme ils entendaient qu'on cassait des carreaux dans la cuisine, ils remontèrent au rez-de-chaussée pour voir ce qui se passait. Voici comment le petit Dujeux raconte la suite des événements. « En arrivant dehors, nous avons vu un Allemand dans la cour. Grand-papa lui a dit, sans avoir peur : « Il ne faut pas caser les carreaux. » L'Allemand s'est fâché. Grand-père aussi. L'Allemand était seul, mais plus loin j'ai vu une automobile avec d'autres Allemands. Tout de suite, je suis allé me cacher à l'entrée du bosquet du curé (*sic*), près de la porte de la remise, pendant que mes grands-parents entraient dans cette remise. Alors quatre ou cinq Allemands ont tiré avec des fusils sur mes grands-parents, qui étaient revenus sur la porte de la remise. Ils sont tombés tous deux sans dire un mot. Après, les Allemands sont entrés dans la maison. Quand ils en sont sortis, ils ont encore tiré des coups de feu sur mes grands-parents. Après cela, ils ont jeté de la paille sur leurs corps et ils les ont brûlés. J'ai regardé tout le temps. J'étais à quelques pas. Les Allemands ne me disaient rien. Dans la maison, ils avaient mis le feu à deux lits, mais la maison n'a pas brûlé, sauf les lits. »

Quand Eugène Evrard s'aperçut que les Allemands venaient d'incendier sa ferme, il sortit pour voir ce qui se passait. Il fut accueilli par une grêle de balles et se trouva brusquement en face de deux soldats ennemis qui le mirent en joue. Il fit le geste de lever les bras, mais une balle lui

emporta le pouce de la main gauche. Il rentra immédiatement, et ne fut heureusement pas poursuivi. La ferme entière fut la proie des flammes.

Dès que les Allemands apparurent à l'entrée de la ferme Hesbois, la famille se réfugia dans la cave, en compagnie des enfants du baron d'Huart. Toutefois, le domestique, André Zénon, se refusa à descendre et demeura dans la cuisine. Les Allemands y entrèrent bientôt et lui adressèrent la parole. Ils mitraillèrent la cave, mais sans atteindre personne. En s'en allant, l'un des soldats envoya une rafale de mitraillette dans la direction du domestique, qui s'écrouta, gravement blessé.

La famille Simon s'était réfugée dans un abri, derrière la maison. Ayant remarqué que les Allemands venaient de mettre le feu à la grange, Firmin Simon voulut essayer de libérer le cheval qui se trouvait dans l'écurie, proche de la grange. Son père, Edouard Simon, n'étant pas parvenu à le convaincre de rester, le suivit. Firmin Simon entra dans l'écurie, mais n'eut pas le temps de libérer le cheval. Un Allemand, ou plutôt un *garde wallon*, l'ayant aperçu, le tua d'un coup de fusil. Il se tourna ensuite vers le père, qui avait déjà levé les bras, le mit en joue et tira. Le malheureux reçut le coup en pleine poitrine. Sous le choc, il tomba à la renverse. Pour ne pas recevoir son sang dans le visage, il releva la tête. Voyant qu'il n'était pas mort, le soldat tira un deuxième coup de feu. La balle balaya le sol, à hauteur de la bouche du blessé. Comme il avait encore assez de présence d'esprit, il prit le parti de faire le mort, et parvint ainsi à sauver sa vie.

La troisième expédition

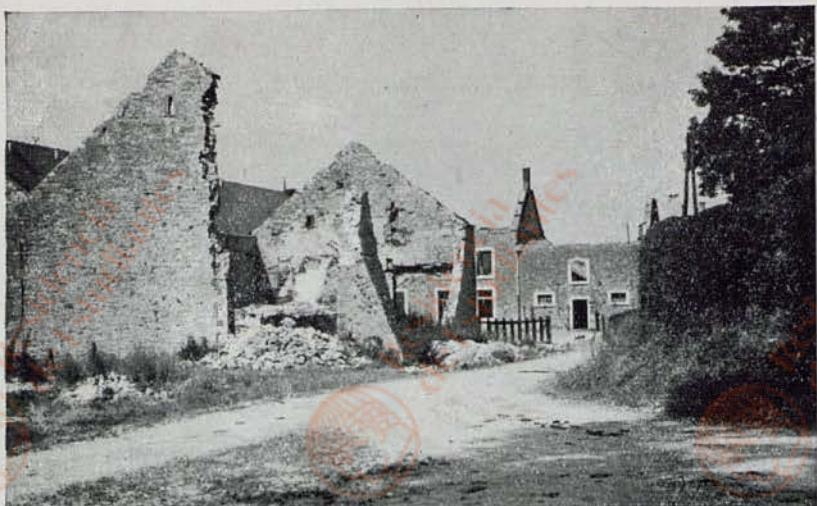
Vers dix-huit heures, le calme semblait revenu. Les survivants se mirent en quête des blessés et des tués et s'efforcèrent de maîtriser les incendies. Le baron d'Huart, quittant le refuge que les Beguin lui avaient assuré, trouva son château en flammes. Il se rendit ensuite chez les Hesbois, où il découvrit, baignant dans une mare de sang, André Zénon, qui ne tarda pas à succomber. Au même moment,

L'instituteur M. Louis Michel, se rendit au presbytère pour y chercher le curé, mais ne le trouva pas.

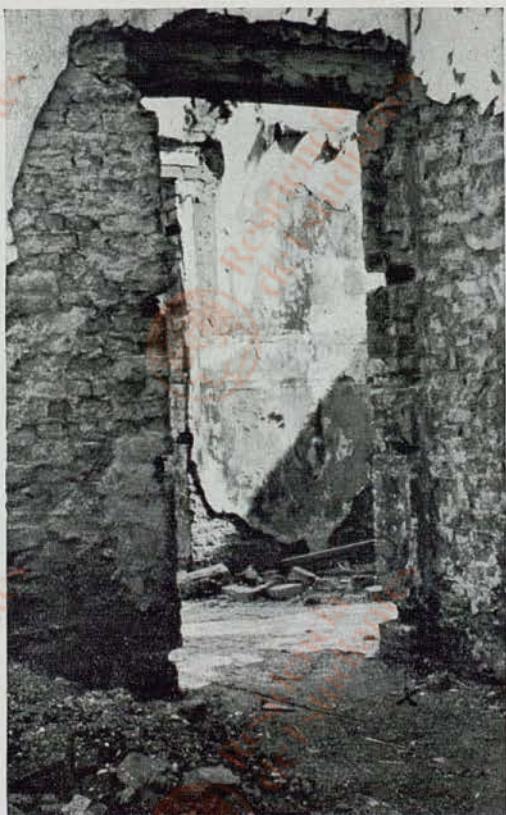
Sur ces entrefaites — il était environ six heures et demie du soir — des coups de feu éclatèrent de nouveau dans le bas du village.

Nous ne pensons pas que cette troisième expédition fut organisée — comme on pourrait le supposer avec quelque vraisemblance — pour rechercher dans le village les membres des mouvements de résistance mêlés aux événements du matin. En effet, les résultats de l'enquête que nous avons menée, et les comparaisons que nous n'avons pas manqué d'établir entre les massacres de Sovet et ceux, notamment, de Bande et de Stavelot, nous ont amenés à donner nos préférences à une autre hypothèse. Aussi croyons-nous plutôt qu'ayant dénombré leurs victimes et remarqué que leur nombre s'élevait à dix-huit, les Allemands revinrent à la charge pour exécuter l'ordre qui leur avait été plus que probablement donné d'exercer leurs représailles sur vingt personnes, à raison de dix civils pour un soldat, comme ce fut le cas dans d'autres affaires analogues, ainsi qu'il vient de l'être rappelé.

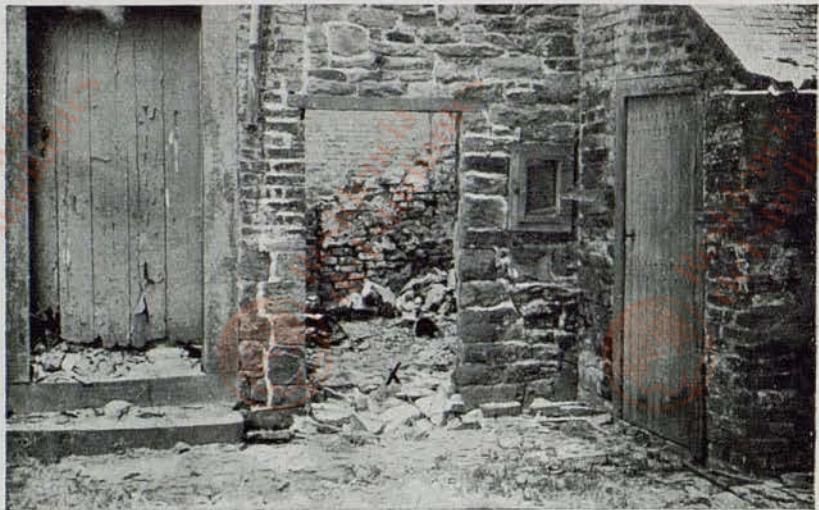
Les Allemands s'arrêtèrent sur le *Chemin Vert*, à hauteur des premières maisons de Basse-Sovet. Traversant les jardins, ils se rendirent chez les Deprez, qui s'étaient réfugiés, en compagnie des Jamotton, dans la cave de ces derniers. Ils trouvèrent la maison vide, et l'incendièrent. Revenant ensuite, mais par la route, à leur point de départ, ils passèrent par chez Van Hove et le firent sortir de sa cave. Ils se rendirent enfin chez Jamotton. Ils obligèrent tout le monde à regagner le rez-de-chaussée. Ils séparèrent les hommes des femmes et s'enquirent du bourgmestre. Comme ils se heurtaient à un silence obstiné, ils demandèrent les cartes d'identité de Joseph Jamotton et d'Isidore Deprez. Ils libérèrent Van Hove, qui parlait le flamand. Appréhendant le pire, les femmes éclatèrent en sanglots et essayèrent d'intercéder pour leurs maris, mais les soldats ne voulurent rien entendre. Ils remirent à M^{me} Jamotton le portefeuille de son mari, en lui disant qu'ils ne lui feraient pas de mal, mais qu'ils devaient le conduire à la *Komman-*



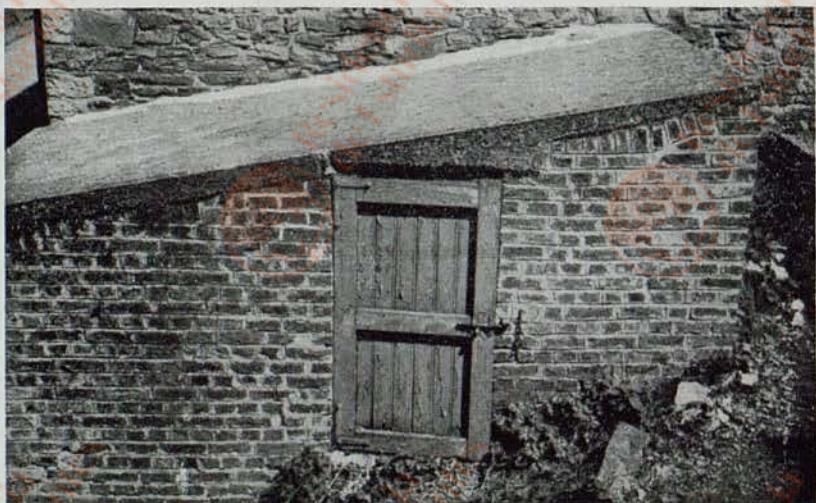
Les ruines de la ferme Hesbois



Intérieur de la ferme Hesbois
X : Endroit où fut retrouvé André Zénon



La cour du presbytère de Sovet
X : Endroit où fut retrouvé le corps carbonisé de l'abbé Beuzard



La porcherie dans laquelle s'était réfugié le général Meyer,
à Spontin

dantur. Sur quoi, ils partirent, emmenant avec eux les deux hommes. Dans la soirée, leurs épouses, ne les voyant pas revenir, se mirent à leur recherche. Ce n'est que le lendemain qu'on retrouva leurs corps, couchés au bord d'un petit chemin; leurs cartes d'identité, déchirées, avaient été jetées à côté.

LES ÉVÉNEMENTS DES 5 ET 6 SEPTEMBRE

De retour à Durnal, les Allemands se glorifièrent de leurs crimes. Ils racontèrent en riant les incendies de Sovet et dirent à qui voulait l'entendre qu'ils y avaient massacré des civils. Certains d'entre eux déclarèrent à M^{me} Adèle Bouvrain qu'ils avaient tué le curé de Sovet, qui était bien le septième ou huitième prêtre qu'ils assassinaient.

Le mardi 5 septembre, les Allemands revinrent à Sovet. Ils emportèrent sur des camions les meubles qui avaient pu être sauvés du désastre et s'emparèrent d'une vingtaine de pains qu'une villageoise venait de cuire pour les sinistrés.

Le mercredi 6, on ramena chez lui le corps à demi calciné de Laurent Léonard, brancardier du *maquis*, âgé de vingt-cinq ans. Il avait été tué à Achêne et paraissait avoir été affreusement torturé. Le même jour, dans l'après-midi, une automobile occupée par des officiers de la *Gestapo* circula dans la commune, à la recherche du bourgmestre, qui n'avait échappé aux tueries que par miracle, car il n'avait pas quitté Sovet un seul instant.

Le jeudi 7, la population enterra dix-huit des victimes. Les villageois transportèrent eux-mêmes les corps de l'école au cimetière. Au moment où le dernier cercueil était mis en terre, les Allemands ouvrirent le feu sur les assistants. Ce fut un sauve-qui-peut général. La fosse ne put être comblée que le lendemain.

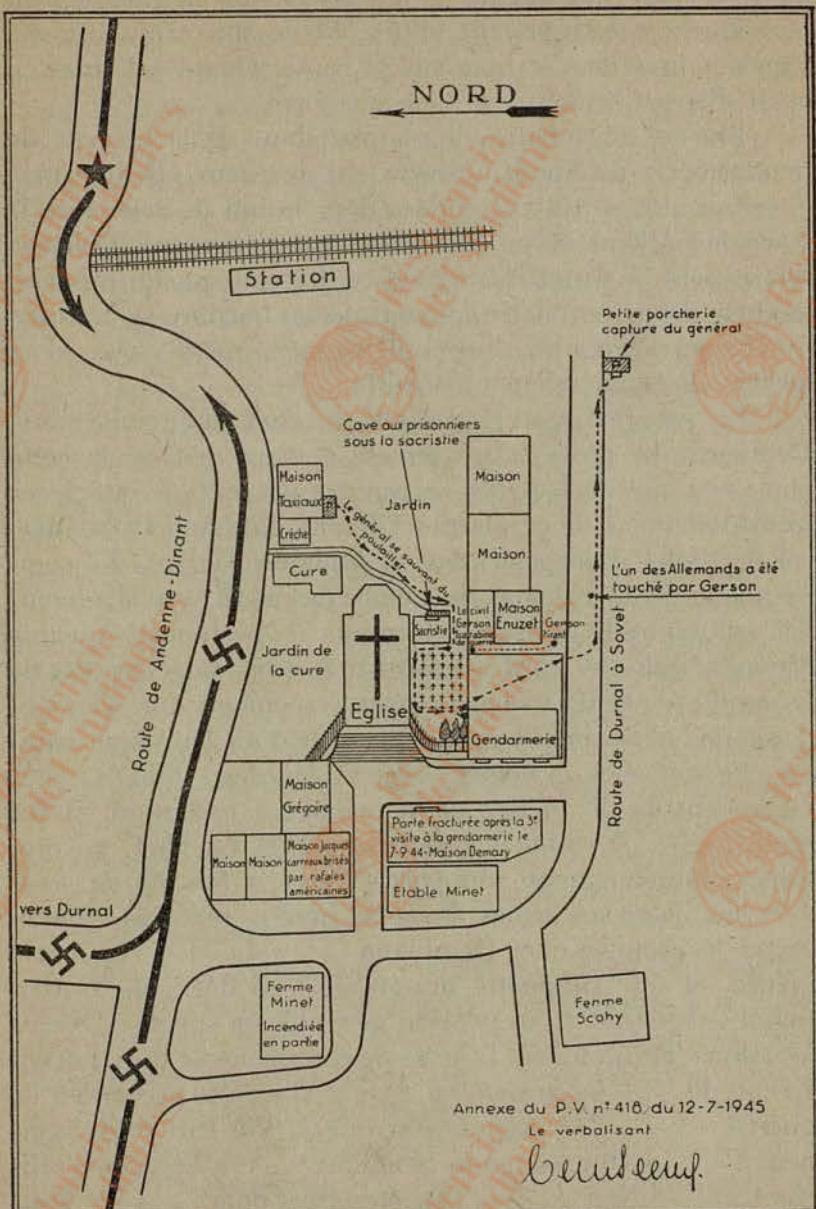
C'est ce même jour, dans l'après-midi, que les *blindés* américains firent leur entrée à Sovet, mettant enfin un terme à toutes ces horreurs.

LA CAPTURE DU GÉNÉRAL MEYER

Nous avons déjà signalé que le quartier-général des troupes responsables des meurtres et des incendies dont nous venons de faire le récit cantonnait à Durnal, non loin de Spontin. Devant la maison de M. Alexandre Lamy, dans laquelle il s'était installé, se trouvait une plaque en bois portant cette inscription : *Meyer, Ortskommandant*. L'officier général répondant à ce nom avait pris le commandement de troupes fraîches qui venaient d'être débarquées à Ciney. D'après le baron de Pierpont, bourgmestre de Spontin, ces troupes provenaient des divisions *S.S. Adolf Hitler*, *Hitlerjugend*, *Gross Deutschland* et *Prinz Eugen*. Elles avaient été groupées en une seule unité de combat.

Le mercredi 6 septembre 1944, vers quatorze heures, les chars américains avaient atteint Spontin, livré bataille, et tué une quinzaine d'Allemands qui avaient pris place dans une colonne de véhicules qui se repliait vers l'est. Après cette rencontre, les Américains avaient poursuivi leur route vers Dinant, tandis que les Allemands s'étaient dispersés dans les alentours.

Ce même jour, vers dix-neuf heures, M. Tasiaux accourut chez le gendarme Hock et lui déclara qu'il venait de surprendre deux Allemands dans son poulailler. A sa vue, ceux-ci s'étaient enfuis du côté de l'église. Le gendarme Hock prévint ses collègues Demazy et Tilmant, qui possédaient chacun un revolver. Marcel Bertholet et Alphonse Gerson, qui était armé d'une carabine de guerre, se rendirent avec eux au vieux cimetière, qu'ils encerclèrent. Dès que les gendarmes Demazy et Tilmant eurent pris position derrière la muraille de l'enclos, en face de l'église, ilsaperçurent deux Allemands qui s'apprêtaient à escalader le petit mur qui sépare le jardin de la gendarmerie du cimetière. Le gendarme Demazy fit les sommations d'usage, mais sans résultat. Des coups de feu furent échangés, mais sans dommage. Les deux Allemands parvinrent à sauter dans le jardin de la gendarmerie, le traversèrent en courant, et se trouvèrent bientôt sur la route. A ce moment, Alphonse



Un plan du village de Spontin

Gerson, qui avait deviné ce qui se passait et avait agi en conséquence, les aperçut, et fit feu de son arme. Blessé, l'un des fuyards s'écroula sur la route. Quant à l'autre, il avait disparu sans qu'on s'en aperçoive.

Sur ces entrefaites, le commandant de la brigade de gendarmerie de Spontin arriva sur les lieux. Des recherches furent aussitôt entreprises dans le but de retrouver la trace de l'Allemand qui était parvenu à s'échapper. Celles-ci menaçaient de rester infructueuses, lorsque quelqu'un avisa la porte d'une porcherie se trouvant en bordure de la route de Durnal à Spontin, qui était soigneusement close, alors qu'elle était généralement ouverte.

Le premier maréchal-des-logis chef de gendarmerie Demlenne se posta, sans armes, à deux mètres de cette porte, autour de laquelle se rangèrent, prêts à intervenir immédiatement, le gendarme Tilmant, Fernand Paye, Marcel Bertholet, Georges Hubot et Alphonse Gerson. Le commandant de la brigade de gendarmerie fit, en allemand, les sommations d'usage. Comme il n'obtenait aucune réponse, il donna l'ordre à Gerson de tirer dans la porte de la porcherie. Cette menace n'ayant amené aucune réaction, il ajouta, s'exprimant en allemand, qu'au troisième commandement, des grenades seraient lancées. Quoiqu'il eût été incapable de mettre cette menace à exécution, il fut bien inspiré de recourir à ce subterfuge. En effet, au premier commandement, une voix s'éleva : « *Ich bin da.* » — « Sortez, jetez vos armes, levez les bras », répondit en allemand le premier chef Demlenne. — « *Ja.* » — La porte grinça, et une silhouette imposante s'en dégagea. L'Allemand se redressa, n'ayant rien perdu de sa superbe, claqua les talons, et, montrant la croix de commandeur qu'il portait au col, dit : « *Ich bin General.* » — « Vous êtes prisonnier de guerre. » — « Me garantissez-vous la vie sur votre honneur? » — « Oui, sur mon honneur. » — « Vous êtes officier? » — « Non. » — « Qui êtes-vous donc? » — « Vous le saurez lorsque je vous remettrai entre les mains des Américains. »

Le général allemand fut aussitôt emmené au bureau de gendarmerie, où se trouvait déjà son compagnon blessé,

apparemment candidat-officier. On les conduisit en secret dans une cave de l'église, dont on boucha les soupiraux au moyen de vieilles pierres tombales, et dont on occulta la fenêtre. Par mesure de précaution, le premier chef Demlenne y fit également incarcérer un civil de Spontin, à la langue trop libre, et un soldat ennemi d'origine alsacienne, qui avait déserté et qui était hébergé à la ferme Thirifays. Les gendarmes de la brigade se relayèrent pour assurer la garde de ces prisonniers. Au cours d'une longue conversation qu'il entretint avec le général allemand, dans cette prison improvisée, le commandant de la brigade de gendarmerie de Spontin lui dit notamment : « Vos soldats viennent d'incendier le village de Sovet et d'y fusiller des civils. Ce sont certainement des militaires appartenant à votre division. » — « Oui, s'ils ont fait cela, c'est parce que des partisans y avaient blessé deux soldats allemands », répondit l'officier ennemi.

Il se confirma bientôt que les Allemands étaient revenus à Spontin. Des groupes de vingt à trente hommes circulaient dans la localité et dans le voisinage de l'église. Le gendarme Hock, qui avait été chargé de surveiller le carrefour de Spontin, fut arrêté et conduit à pied à Braibant. Cependant, un cinquième prisonnier, un soldat allemand, vint rejoindre les autres dans les sous-sols de l'église.

Le jeudi 7 septembre, aux premières heures, la situation menaça de se compliquer. En effet, des rescapés de l'engagement de la veille, témoins de la fuite de leur chef, se mirent à sa recherche.

Dans la matinée, deux soldats allemands se présentèrent à la gendarmerie. Ils étaient accompagnés d'un individu d'origine gantoise, ouvrier à l'établissement des Eaux minérales de Spontin. Ce dernier, ne voyant plus l'enseigne qui indiquait la destination du bâtiment, demanda s'il était bien à la gendarmerie. — « Non, c'est plus loin », répondit M^{me} Demlenne. Là-dessus, les trois hommes s'en allèrent. Dix minutes plus tard, trois officiers ennemis firent irruption dans la cuisine de M^{me} Demlenne et lui demandèrent si elle n'avait pas vu, la veille, un officier

blessé. L'épouse du commandant de la brigade de gendarmerie le nia énergiquement.

Entre temps, la bataille se rapprochait de Spontin. Le premier chef Demlenne se rendit à l'église et fit sortir de la cave les gendarmes Demazy et Braconnier, commis à la garde des prisonniers. Les Allemands, se croyant gardés par un *partisan* armé — le déserteur d'origine alsacienne dont nous avons déjà parlé — ne cherchèrent pas à s'enfuir. Les habitants du quartier gagnèrent les bois proches, où, pendant une heure, ils furent pris, mais heureusement sans dommage pour personne, sous le feu des mitrailleuses.

Vers midi, après avoir livré une courte bataille, les chars de l'armée américaine entrèrent à Spontin. Les fantassins envahirent le cimetière et découvrirent la cave dans laquelle avaient été enfermés les Allemands. Le général Meyer, son compagnon de fuite et les deux soldats allemands, dont le déserteur alsacien, furent immédiatement faits prisonniers. Tel fut l'épilogue du massacre de Sovet.

*
**

Nous comprenons que les soldats allemands se soient défendus contre les membres du F.I. qui les avaient pris à partie. Il n'est rien de plus conforme au droit des gens. Mais il n'est rien de plus contraire aux règles et coutumes de la guerre que de faire payer à des civils innocents le prix d'une revanche dont on se garde bien de chercher l'occasion en engageant le combat avec des formations armées.

Aussi notre Commission a-t-elle dénoncé au gouvernement belge et aux gouvernements des Nations-Unies le général Meyer et les officiers et sous-officiers qui, sous ses ordres, commandaient les unités en provenance des divisions S.S. *Adolf Hitler*, *Hitlerjugend*, *Gross Deutschland* et *Prinz Eugen* qui se sont rendues coupables des assassinats, des coups et blessures, des incendies, et des vols et pillages dont nous venons de rendre compte.

DOUBLE MEURTRE À LISOGNE

La commune de Lisogne est située dans le canton de Dinant, entre les routes qui relient cette ville à Spontin, au nord, et à Ciney, au sud.

Le 6 septembre 1944, dans la soirée, le village fut le théâtre d'un drame aussi rapide que douloureux, les habitants ayant eu, deux heures auparavant, l'occasion d'acclamer leurs libérateurs.

Ce jour-là, M. Edouard Belot, maréchal-des-logis de gendarmerie pensionné, accompagné de sa femme et de sa fille, avait quitté Sorinne, où son habitation avait été détruite, le matin même, par des Allemands en retraite, et s'était réfugié à Thynes, à la ferme Toussaint. Vers vingt heures trente, comme il se rendait à Awagne, qui est une section de la commune de Lisogne, il rencontra sur sa route des chars américains. Un soldat de la *Military Police* s'étant arrêté pour lui demander des renseignements, M. Belot s'offrit à l'accompagner et monta sur le siège arrière de sa motocyclette qui, prenant la tête de la colonne, la pilota jusqu'à Lisogne. Après s'y être arrêtés quelques minutes, les *blindés* continuèrent leur progression vers Dinant. M. Belot retourna alors à Thynes pour y rechercher sa femme et sa fille qu'il ramena, à travers champs, à Lisogne. Ils y arrivèrent aux environs de dix heures du soir. Apercevant de la lumière à la maison Feron, ils y entrèrent pour boire une tasse de café. Presque aussitôt, on frappa à la porte. M. Feron demanda qui frappait. Il ne reçut aucune réponse, mais, ayant entendu les mots *yes, yes* dans la conversation, il se résolut pourtant à ouvrir. Deux soldats allemands entrèrent et demandèrent pourquoi tout le monde n'était pas couché. Ils se contentèrent d'une réponse éva-

sive et sortirent presque immédiatement, non sans avoir cherché à obtenir des renseignements sur l'importance des troupes américaines qui étaient passées à Lisogne deux heures auparavant. Revenu de sa surprise et soulagé d'un grand poids, M. Feron s'empressa de refermer sa porte. Les Allemands allèrent frapper aux maisons voisines. On entendit des bruits de conversations, sans que l'on puisse préciser dans quelle langue elles étaient tenues. Puis, brusquement, des coups de feu claquèrent. Une voix s'écria *Mon Dieu! mon Dieu!*, à laquelle fit immédiatement écho une nouvelle série de coups de feu.

Quant ils se furent assurés que les Allemands étaient effectivement partis, ceux qui avaient entendu cette fusillade sortirent de chez eux et découvrirent, au centre de la place, le corps de Ghislain-Lambert Warzée, né à Thynes, le 26 août 1890, et, étendu sur le dos, contre le mur de la maison Feron, celui d'Arthur Vincent, né à Weillen le 15 octobre 1925.

Que s'était-il passé?

Vers dix heures du soir, les époux Warzée, qui avaient déjà gagné leur chambre à coucher, entendirent qu'on frappait à la porte. « Après avoir regardé par la fenêtre et constaté qu'il s'agissait d'Allemands, mon mari est descendu. Les soldats ne lui ont pas laissé le temps de s'habiller. Ils l'ont emmené en caleçon et en pantoufles. Je ne saurais vous dire ce qui s'est passé dans la suite. Je ne suis plus sortie de chez moi, et je n'ai plus revu mon mari qu'à l'état de cadavre... Lorsque j'ai entendu des coups de feu, sur la place, je me suis doutée tout de suite qu'ils avaient tué mon mari. » Telle est la déposition de l'épouse de la première victime.

Quant à Arthur Vincent, la seconde victime, son père déclare qu'il a quitté la maison vers dix heures du soir, dans le dessein d'aller fêter la libération avec ses amis. Une voisine l'a vu sortir de chez lui. Les Allemands qui sortaient en ce moment de la maison Feron l'ont arrêté et lui ont parlé pendant deux ou trois minutes. Le témoin n'a pu saisir le sens de ces propos, mais a tout à coup entendu

Arthur Vincent qui s'écriait *Mon Dieu! mon Dieu!* Aussitôt après, il fut abattu.

On se perd en conjectures sur les raisons qui ont incité les Allemands à exécuter ces deux victimes, si brutalement et si sommairement. Il semble bien que ce fut un hasard malheureux qui les conduisit chez M. Warzée, auquel ils n'avaient rien à reprocher, et auquel, du reste, ils ne reprochèrent absolument rien. Il semble aussi que ce fut la fatalité qui poussa Arthur Vincent sur le chemin de ses meurtriers. D'après un témoin, celui-ci, apercevant dans l'obscurité des casques et des uniformes, se serait écrié : « Vivent les Américains! » Ce serait cette méprise qui lui aurait coûté la vie.

Il y a tout lieu de croire que les auteurs de ces meurtres inutiles appartenaient aux troupes qui, sous les ordres du général S.S. Meyer, se sont rendues coupables du massacre de Sovet. Ils étaient quatre ou cinq, montés sur une auto-chenille, et avaient probablement été envoyés en reconnaissance à Lisogne pour informer leurs chefs de l'importance de la colonne américaine qui avait traversé le village au début de la soirée.

Deux témoignages viennent confirmer cette hypothèse. Le premier est celui de M. Edouard Belot, déjà cité. Le témoin affirme avoir constaté que les soldats qui entrèrent chez Feron portaient au col l'écusson des S.S., comme ceux qui opérèrent à Sovet. Le second est celui du frère d'Arthur Vincent. Celui-ci déclare qu'une fois leur crime accompli, les meurtriers partirent en direction de Thynes, c'est-à-dire vers la région dans laquelle s'étaient installées les troupes du général Meyer.

Quoi qu'il en soit, notre Commission n'a pu recueillir un indice quelconque lui permettant d'identifier, même approximativement, l'un ou l'autre de ces criminels de guerre. Elle exprime l'espoir qu'au hasard des interrogatoires qu'elle ne manquera pas de faire subir à ceux qu'elle pourra reconnaître comme ayant pris part au massacre de Sovet, elle parviendra à les découvrir. Elle sera alors à même de réclamer le châtiment suprême que doivent encourir ceux qui perpètrent des crimes aussi gratuits qu'arbitraires.

LA DERNIÈRE INCURSION BARBARE SUR LA RIVE GAUCHE DE LA MEUSE

Dans le courant de la journée du 3 septembre 1944, des troupes allemandes en retraite, appartenant à des unités de S.S. *Panzergrenadiere*, s'installèrent, à quelques kilomètres en aval de Dinant, le long de la rive droite de la Meuse.

A Anhée

Le 4 septembre 1944, vers dix heures du matin, un important groupe de soldats se rendit sur la rive gauche et atteignit le bas du village d'Anhée, situé à proximité du confluent de la Molignée et de la Meuse. Brisant portes et fenêtres, les Allemands se livrèrent au pillage systématique de toutes les maisons qu'ils trouvèrent sur leur chemin.

Vers midi trente, ils firent une deuxième incursion à Anhée. C'est alors qu'ils massacrèrent, sans l'ombre d'un prétexte, treize habitants de la localité, âgés pour la plupart d'une soixantaine d'années — l'un d'eux avait même quatre-vingt-deux ans — qui n'avaient aucune activité clandestine et qui ne les avaient provoqués d'aucune manière. C'est alors également qu'ils semèrent un peu partout l'incendie, détruisant cinquante-huit immeubles et en endommageant quinze autres.

Notre Commission a estimé que le meilleur moyen de donner le récit le plus fidèle de ces crimes était de laisser parler les témoins oculaires.

Voici comment s'exprime M. Désiré Pluymers, domicilié rue du Village, à Anhée : « Quatre ou cinq soldats arrivèrent dans l'abri où nous étions réfugiés et commencèrent le triage, écartant les femmes, les enfants et les vieil-

lards, les hommes valides devant sortir devant eux. Se trouvaient devant moi, Ligot Jean, Stevenne Antoine et Fripiaut Jules. Ils nous ont commandé de marcher devant eux, en direction de la ferme Bouchat. Rien ne nous faisait prévoir ce qui allait se passer, lorsque, arrivé devant la demeure de Scailleur Isidore, j'ai remarqué qu'un officier des S.S. se trouvait là, revolver au poing. J'ai vu abattre, par cet officier, Fripiaut Jules, puis Stevenne Antoine, ensuite Ligot Jean. Pressentant que mon tour était arrivé, je me suis retourné, et, à ce moment, j'ai vu un soldat qui me visait avec son fusil. Puis le coup claqu'a (*sic*). Je suis tombé dans la rue, à côté de mes camarades. J'étais touché à la jambe droite, mais j'ai fait le mort. Un soldat est passé près de moi et m'a donné un coup de botte à la tête, mais je n'ai pas bougé et n'ai poussé aucun cri. C'est très probablement ce qui m'a sauvé, car ce soldat a quitté les lieux, s'éloignant vers la ferme Bouchat. Environ une demi-heure après, ne remarquant plus aucun soldat dans les environs, je me suis traîné dans un jardin, et j'y suis resté caché, dans les plants de tabac, pendant quarante-huit heures. Je dois vous dire que, pendant que je me trouvais caché dans les plants de tabac, Scailleur Isidore, habitant seul, a été abattu chez lui de la même façon que mes infortunés camarades. J'ai très bien entendu le coup de feu. Pendant cette tragédie, la plupart des maisons du quartier brûlaient. »

« Le 4 septembre 1944, vers treize heures trente, déclare M^{me} Puissant, l'artillerie donnait assez bien (*sic*), quand mon mari crut bon d'aller mettre les enfants à l'abri. Comme il se présentait sur le seuil de la maison, deux soldats allemands sont intervenus auprès de lui pour faire rentrer les enfants. Ensuite, ils ont fait marcher mon mari devant eux, en direction de la ferme Bouchat. Pendant ce temps, je rentrais les enfants à la maison. Peu après, je me suis rendue à la rue pour voir quelle direction mon mari avait prise et, comme je le recherchais, je l'ai trouvé râlant, à proximité de la ferme Bouchat. Il venait d'être abattu à coups de revolver par ces soldats.. Il avait reçu une balle dans la nuque. »

Quant à M. Philippe Roland, domicilié rue de la Gare,

à Anhée, il dépose en ces termes : « Le 4 septembre 1944, vers treize heures, j'étais occupé à dîner (*sic*) avec ma famille, lorsque sont arrivés, en face de chez moi, un officier et quatre soldats S.S. Deux d'entre eux sont entrés chez moi et ont fait sortir mon fils Honoré, âgé de dix-neuf ans. Sans que j'aie pu prévoir son geste, l'officier a abattu mon fils d'un coup de revolver qui l'a atteint à l'estomac. Mon fils fut tué sur le coup. En même temps, les frères Bertrand, Joseph et Victor, habitant à côté de chez moi, furent abattus par cet officier, de la même façon et en ma présence. Pendant ce temps, d'autres soldats étaient occupés à mettre le feu à toutes les habitations du quartier. »

« Le 4 septembre 1944, vers treize heures trente, déclare M^{me} Collin, par suite des événements qui se déroulaient en ce moment, nous avons quitté la maison en compagnie de mon mari et de mon fils Firmin. Comme j'avais plus de mal qu'eux à marcher (*sic*), je les ai précédés. Mais des Allemands sont arrivés dans la rue et ont réclamé la carte d'identité de mon fils. Puis, presque aussitôt, un de ces soldats abattit mon fils à coups de revolver. Voyant cela, mon mari voulut intervenir et fut abattu à son tour. En même temps que tout ceci se passait, d'autres soldats incendiaient les maisons. »

Les trois victimes dont le nom n'a pas encore été cité s'appelaient Emile Pintelon, Adelin Léonard et Omer Collignon.

A Annevoie

Le même 4 septembre, peu avant la tombée de la nuit, des soldats allemands traversèrent la Meuse dans plusieurs barques et se rendirent dans les hameaux qui s'échelonnent en bordure de la rive gauche, notamment à Rouillon et à Hun, sections de la commune d'Annevoie. Ils incendièrent, sans aucune nécessité militaire, cinquante-huit immeubles, non sans les avoir, au préalable, pillés de fond en comble. Sans aucun motif, ils mirent à mort cinq personnes. Ils n'eurent pas l'occasion d'en tuer davantage, car la plupart des habitants avaient quitté leurs maisons par crainte des

rencontres sanglantes qui auraient pu se produire sur les bords de la Meuse, dont l'importance stratégique est grande, particulièrement aux environs de Dinant.

Les Allemands pénétraient par petits groupes dans les maisons, déclare M. André Gilliaert, qui était resté à Annevoie, et dont l'habitation fut sinistrée. Pendant que les uns visitaient le rez-de-chaussée, continue-t-il, les autres se rendaient aux étages. Ils faisaient main basse sur tout ce qui leur convenait, et, aussitôt après, mettaient le feu aux tentures et aux rideaux, prenant soin de le stimuler en semant de la poudre et des pastilles incendiaires. En quelques instants, de nombreuses maisons furent la proie des flammes. D'après le témoin, les Allemands étaient parfaitement lucides, nullement pris de boisson.

Les soldats forcèrent la barrière du jardin qui entourait la propriété de M. Zénobe Saing, située dans la section de Rouillon. Ils s'introduisirent dans la maison, brutalisèrent les occupants et mirent le feu aux étages. M. Saing, sa famille, et quelques voisins, cherchèrent à se réfugier ailleurs, mais, à peine en route, ils essayèrent le feu d'une mitrailleuse installée sur la rive droite de la Meuse. Ils furent obligés de ramper sur une distance de près de cent mètres et durent rester couchés un bon moment, afin d'échapper aux effets du tir. A peine s'étaient-ils relevés qu'ils se trouvèrent en présence d'un groupe d'Allemands. L'un d'eux s'approcha, et, presque à bout portant, abattit M^{me} Saing.

Les autres victimes furent Joseph Colette et sa femme, née Pauline Mathu, de Jambes, Gilberte Lambert, de Malonne, et Yvonne Seymat, de Godinne.

Pendant ce temps, d'autres soldats arrêtaient deux femmes de Rouillon, âgées, l'une de vingt et un, et l'autre, de trente-sept ans. Après les avoir rouées de coups, ils les firent monter à l'étage d'une maison abandonnée, et, sous la menace du revolver, les brutalisèrent et abusèrent d'elles, dans des circonstances particulièrement odieuses. On comprendra que notre Commission n'entende pas découvrir l'anonymat de ces victimes, que leurs tortionnaires tentèrent d'ailleurs de brûler vives. Ce n'est qu'à l'initiative d'un soldat moins inhumain que les autres qu'elles durent

d'avoir la vie sauve et de pouvoir gagner un bois proche, où elles restèrent cachées jusqu'au lendemain matin.

A Warnant et à Rivière

Notre Commission doit également signaler que les Allemands qui semèrent la mort et l'incendie à Annevoie, le 4 septembre 1944, peu avant la tombée de la nuit, pillèrent et incendièrent également douze immeubles situés sur le territoire de Warnant, et vingt et un immeubles situés sur le territoire de la commune de Rivière, où le feu en épargna partiellement sept.

Les auteurs de ces crimes

Il semble résulter de divers éléments recueillis au cours de l'enquête à laquelle a fait procéder notre Commission que les soldats qui opérèrent, à Anhée, d'une part, et à Annevoie, Warnant et Rivière, d'autre part, n'appartaient pas à la même unité.

En effet la découverte, à Anhée, d'un livret militaire et d'un carnet de peloton permet d'établir que les Allemands qui y ont commis leurs crimes appartenaient, soit au S.S. *Panzergrenadiere A.U.E. ...*¹ soit au S.S. .../*Stam Panzer A.U.E. ...* Un soldat, originaire de Pruem, et qui faisait partie de cette unité, a d'ailleurs été fait prisonnier peu après, par les Américains, dans la propriété de M. Faryn.

Au contraire, divers témoignages, et notamment celui de M^{me} Delporte, de Godinne, qui servit d'interprète aux Allemands, établissent que les militaires qui se sont rendus coupables des actes de barbarie signalés à Annevoie, Warnant et Rivière, appartenaient à la 3^e compagnie du x^e régiment de *Panzergrenadiere* de la division *Adolf Hitler*, dont la majorité des soldats étaient originaires de la région de Breslau. Les renseignements fournis à cet égard sont confirmés par la mention du numéro d'unité qui figure dans le livret militaire du soldat Hermans, qui perdit la vie au cours des opérations ultérieures dans ce secteur.

¹ Pour des raisons de prudence, facilement compréhensibles, les noms des coupables non encore appréhendés ont été remplacés par des initiales, et les numéros d'unité ne sont pas dévoilés.

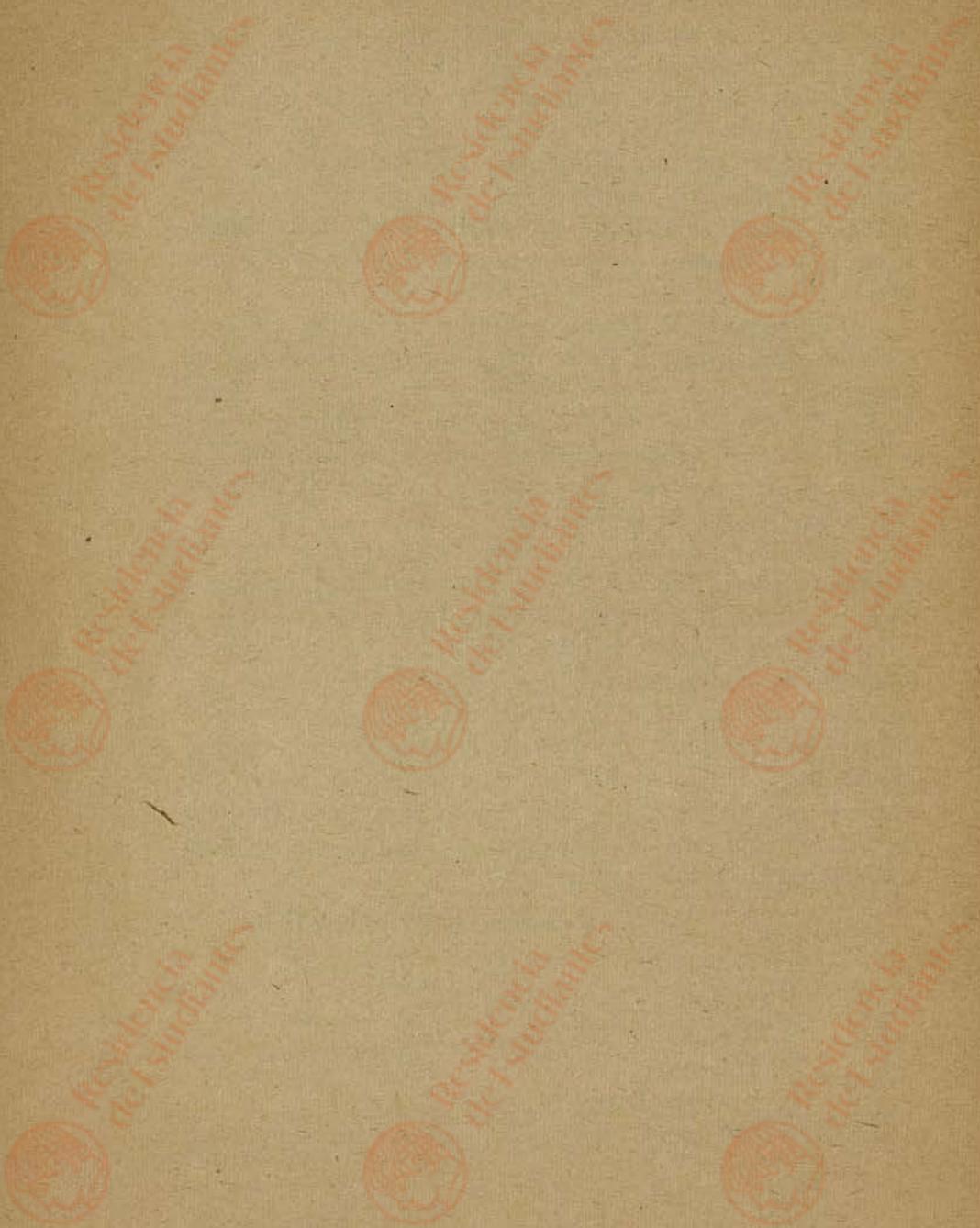
Cette compagnie était commandée par un lieutenant appelé V... Les témoignages directs concernant le nom de cet officier sont corroborés par des témoignages indirects d'habitants d'Anhée. En effet, ceux-ci ont relevé, sur certains murs de la localité, des inscriptions à la craie, soulignées d'une flèche et ainsi libellées : K.8.V..., inscriptions qui révèlent à la fois le numéro de la compagnie et le nom de celui qui en exerçait le commandement : elles avaient probablement pour but d'indiquer la direction du poste de commandement de l'unité voisine — la 3^e compagnie —, qui était installé à Godinne, sur la rive droite de la Meuse, à peu près à hauteur des communes de Rivière et d'Annevoie.

D'autre part, M. Corneille Jamin, de Lustin, a découvert, chez la baronne de Rion, une grande partie des papiers personnels du S.S. *Sturmbannführer* S..., qui y a résidé du 3 au 6 septembre 1944. C'est presque certainement sous les ordres de cet officier supérieur que se trouvait placé le secteur dans lequel ont été perpétrés les actes de barbarie dont nous venons de faire le récit.

Notre Commission a fait inscrire sur la liste des criminels de guerre : le S.S. *Sturmbannführer* S..., le lieutenant V..., ainsi que trente militaires allemands dont elle a pu relever les noms. Elle les a dénoncés au gouvernement belge et aux gouvernements des Nations-Unies comme responsables des meurtres, des viols, des incendies criminels, des coups et blessures, des vols et pillages commis à Anhée, Annevoie, Warnant et Rivière, le 4 septembre 1944. Elle souhaite que justice soit bientôt rendue et que ces criminels de guerre subissent le châtiment qu'ils ont encouru en accomplissant de tels forfaits.

Bruxelles, le 15 juillet 1946.

- A. DELFOSSE,
J. BASYN,
P. GRAUX,
F. DEHOUSSE,
L. VAN DER ESSEN,
A. WAUTERS,



318

